



## INTERPELLATION

<b>Auteur</b>	Christian Rieder et Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis, Bruno Moulin, Le Centre et Charles-Albert Putallaz, PLR/FDP
<b>Objet</b>	Les laves torrentielles menacent toujours plus la sécurité des routes cantonales. Comment le canton réagit-il?
<b>Date</b>	05/09/2023
<b>Numéro</b>	2023.09.298

Au cours des derniers jours, les routes cantonales ont été exposées à des laves torrentielles à plusieurs endroits du canton, et cela tient véritablement au hasard si aucun dommage corporel n'a été à déplorer. Le changement climatique et, avec l'automne qui s'annonce, la hausse attendue des précipitations auront pour effet d'augmenter encore le nombre d'épisodes de laves torrentielles. Juridiquement, la situation devient problématique pour le canton à plus forte raison lorsqu'une lave torrentielle traverse une route cantonale ouverte. Le 24 août 2023, le tronçon à proximité du «Tännbach» à Wiler, dans le Lötschental, a été le plus durement touché. À l'image d'une avalanche, la lave torrentielle d'une hauteur de 13 mètres a traversé la route cantonale, qui était ouverte à la circulation. Véhicules et piétons n'auraient eu aucun moyen d'en réchapper. Des événements tels que celui du 24 août 2023 montrent que le département concerné fait preuve de lacunes considérables en matière de détection précoce. De toute évidence, l'événement du 24 août 2023 qui a touché une route cantonale peut se reproduire à de multiples endroits en Valais, selon les conditions météorologiques et la situation géologique locale.

### Conclusion

Les auteurs de la présente interpellation soumettent les questions suivantes au DMTE:

1. À part aux abords du Tännbach à Wiler, dans quelles régions du canton faut-il s'attendre à des laves torrentielles pouvant traverser une route cantonale?
2. Selon quels critères le DMTE décide-t-il de mesures en matière de détection précoce (système de feux de signalisation)?
3. Selon quels critères le DMTE décide-t-il de mesures en matière d'infrastructure (augmentation des capacités du lit et des ponts)?
4. Quelles sont les mesures prévues s'agissant du lit et du pont sur le Tännbach, et quand seront-elles mises en œuvre?
5. À combien le canton estime-t-il les coûts des travaux de déblaiement du Tännbach à Wiler pour l'ensemble des événements que la région a connus jusqu'ici?
6. À combien le canton estime-t-il les coûts économiques annuels des laves torrentielles entraînant des fermetures de routes comme ce fut le cas le 24 août dernier?